



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 15 septembre 2021

Présents : J.MARTIN, J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, AM.BECHET, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE, L.NIVELLE, L.BALESDENT, C.DAMAGNEZ, L.JOSSE

Absente : M-L.SAVREUX, pouvoir donné à Jocelyne MARTIN

Secrétaire de séance : Laurence BALESDENT

La séance est ouverte à 18H par Monsieur FARCY qui explique que comme la loi l'indique c'est le doyen d'âge qui organise l'élection. Il s'agit de Monsieur MONIN.

Auparavant Monsieur FARCY souhaite faire une déclaration à destination de Madame MARTIN. Il la remercie d'être à la commune depuis tant d'année et la félicite pour son dévouement à la commune.

L'appel des conseillers est effectué. Le quorum est atteint, Messieurs BUTEUX et NIVELLE sont nommés assesseurs.

Madame MARTIN demande à prendre la parole avec le souhaiter d'éviter toute polémique : Elle explique avoir pris plaisir à être au conseil depuis 32 ans, dont 25 ans en tant qu'adjointe avec Monsieur MONIN. Elle indique avoir été une adjointe fidèle et loyale à la mairie. Madame MARTIN indique qu'elle a été Maire pendant 15 mois et que sa décision de démissionner, pour raisons personnelles, est mûrement réfléchi.

Monsieur MONIN demande qui est candidat au poste de Maire : Monsieur MONIN pose sa candidature ainsi que Monsieur BALAVOINE (SRA).

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande la parole après avoir proposé sa candidature et indique : « *Après 25 ans Maire, vous avez vendu aux Centulois la transmission de votre écharpe à une femme, Madame MARTIN. On constate que vous avez depuis utilisé toutes sortes de manœuvres pour reprendre VOTRE poste de Maire, que vous considérez visiblement comme seul apte à occuper. Nous ne soutenons pas un tel comportement préjudiciable à l'avenir de la commune et celui de ses habitants. C'est là tout le sens de ma candidature* ».

Monsieur MONIN enchaîne en critiquant les élus de la liste « Saint-Riquier Autrement ». Face au qualificatif « *d'opposition* », Monsieur BALAVOINE (SRA) précise que seule la la presse locale catégorise ainsi les deux élus de « Saint-Riquier Autrement ».

Monsieur MONIN continue en indiquant qu'il consulte le site de « Saint-Riquier Autrement » et qu'ayant vu qu'un fauteuil était placé devant la mairie, il souhaitait pouvoir prendre ledit fauteuil.

Ordre du jour :

1- Election du Maire :

Monsieur MONIN : 12 voix
Monsieur BALAVOINE : 1 voix
Bulletins blancs : 2 voix

Monsieur MONIN est élu maire.

2- Fixation du nombre des adjoints :

Ils seront au nombre de trois.

Adopté à l'unanimité

3- Election des adjoints :

Liste FARCY, BECHET, LEVE : 13 voix
Blancs : 2 voix

Adopté

4- Délégation du conseil municipal au Maire :

Il est demandé aux conseillers de voter pour la délégation de signature accordée aux adjoints en l'absence ou l'indisponibilité du maire.

Adopté à l'unanimité

5- Création d'un poste de conseiller municipal délégué :

Monsieur MONIN indique la création d'un poste de conseiller municipal délégué. Il explique les missions dont il aura la charge, à savoir, la relation avec les associations et peut-être d'autres missions par la suite.

Le conseiller municipal délégué est nommé par Monsieur MONIN, il s'agit de Madame DUHEN. Monsieur MONIN précise que cette fonction sera rémunérée, sans préciser quel sera le montant de l'indemnité.

Adopté à l'unanimité

6- Lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 et remise du document à chaque élu :

Monsieur MONIN ne fait pas la lecture des articles et explique que celle-ci a été faite lors de l'élection du maire précédente.

Un document est remis à chaque élu présent.

7- Remise des documents comportant les articles législatifs du CGCT (Article L 2123-1 à Article L2123-35 et les articles réglementaires du CGCT (Article R 2123-1 à Article D 2123-28 à chaque élu :

Monsieur MONIN fait la lecture de la charte de l' élu local. Un document est remis à chaque élu présent.

Monsieur MONIN, après avoir épuisé l'ordre du jour, informe le conseil municipal que le garage de Madame BAUELLE sur la place est à vendre (angle place et rue St Jean). Monsieur MONIN indique qu' il souhaite visiter le garage. Il invite le conseil municipal à venir le visiter un jour vers 18h00, sans préciser le jour retenu.

Clôture de séance à 18h40.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 16 septembre 2021